## République Française COMMUNE DE PUYVERT

### Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 03 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie GREGOIRE, Maire.

<u>Présents</u>: GREGOIRE Sylvie, BRITY Philippe, PARRAUD Patricia, MALAN Didier, GAVAUDAN Philippe, REDENTI Sandrine, NOUGUIER Daniel, BARGHOUT Christophe, MOUREY Christophe, SEVERIN Nicolas, ISIRDI Céline, PRIMO Yolande

<u>Absents</u>: EHUEINANA Sylvain, MATALON Emmanuelle, Pouvoirs: MATALON Emmanuelle à GREGOIRE Sylvie

Secrétaire de séance : PARRAUD Patricia

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 06 mai 2024.

Madame Le Maire demande à l'assemblée délibérante de rajouter une délibération à l'ordre du jour : création d'un emploi non permanent pour le CLSH d'été, accord à l'unanimité.

# Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un A.T.A (Accroissement Temporaire d'Activité) : un adjoint d'animation

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de PUYVERT;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer :

- un emploi non permanent pour assurer des fonctions d'animation du service périscolaire et extrascolaire en qualité d'adjoint d'animation, avec une rémunération calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade d'adjoint d'animation au 1<sup>er</sup> échelon.

Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une durée déterminée du 15 juin 2024 au 05 juillet 2024 à temps non complet, à raison de 12,5 h hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les propositions du Maire en confirmant la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 15 juin 2024 à raison de 12,5 h/hebdo
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

# Objet :Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un A.T.A (Accroissement Temporaire d'Activité) : un adjoint d'animation

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de PUYVERT pendant les vacances d'été ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer :

- un emploi non permanent pour assurer des fonctions d'animation du CLSH d'été en qualité d'adjoint d'animation, avec une rémunération calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade d'adjoint d'animation au 1<sup>er</sup> échelon.

Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une durée déterminée du 8 juillet 2024 au 02 août 2024 à temps complet, 35h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les propositions du Maire en confirmant la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 08 juillet 2024 au 02 août 2024 à raison de 35h hebdomadaires,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Objet : Demande d'avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse

L'assemblée délibérante a reporté la délibération au prochain conseil municipal afin d'obtenir plus d'informations nécessaires à la prise de décision.

### Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

Vente propriété IMBERNOTTE : Renonciation à l'acquisition

#### **Questions diverses**

#### « Fête des parents » :

Rendez-vous le 07 juin à 18h30 à la salle polyvalente pour célébrer la fête des papas et des mamans autour d'un buffet offert par la municipalité.

Clôture de la séance à 20h30 Puyvert, le 03 juin 2024

La secrétaire de séance, Patricia PARRAUD Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT